Image not found or type unknown

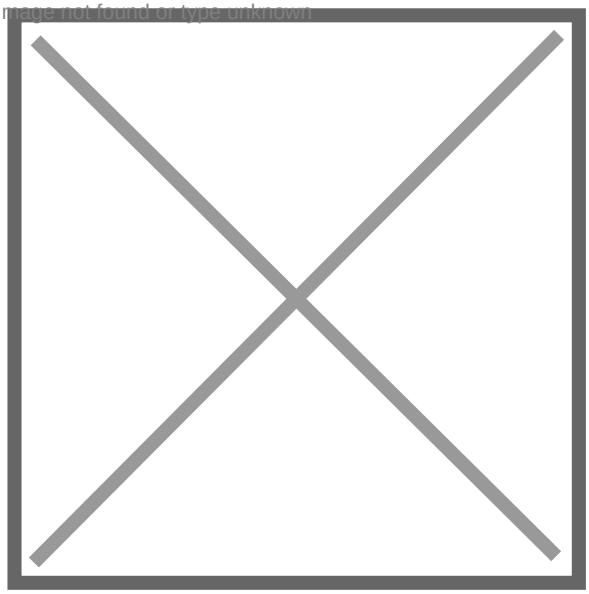

SINISTRE Demande aide accident avec manitou 2009

Par **OlenaB**, le **31/01/2011** à **12:42**

Bonjour,

Je voudrais avoir votre avis sur un cas de sinistre qui s'est passé en novembre 2009. En SCI, nous avons décidé de faire notre maison en auto-construction avec mon compagnon et avons pris un manitou en location chez un loueur de proximité type Kiloutou.

Le loueur nous appelle ce matin en disant qu'il ne peut pas nous l'emmener à l'heure prévue sur chantier, car il est occupé et nous invite à aller le chercher chez son autre client se trouvant à 200 m de notre chantier. En sortant de cette voie privée (à côté d'un virage avec peu de visibilité) la fourche du manitou frole une voiture qui arrivait de gauche, avec des dégâts assez importants, sans victime.

le constat est dressé à notre nom avec les coordonnées du loueur dans la case "observations"

J'appelle le loueur dans la foulée, et il me dit que ce serait son assurance qui interviendrait.

Tranquille, nous avons vécu notre vie, une semaine plus tard, nous avons reçu un recommandé de l'assurance de la partie adverse qui nous indique que dans la case "assurance" pour nous il n'y a rien de mentionné, et nous invite à leur donner les coordonnées de notre assurance. Courrier auquel je n'avais pas répondu.

A ce jour (14 mois plus tard), je reçois un nouveau courrier de cette assurance qui nous dit qu'on leur doit 11 mille euro et nous joint une expertise du 17 avril 2010 qui annule et

remplace une autre du 30/11/2009 et une facture des réparations.

Que faire ?
Merci pour votre aide

Par **chaber**, le **31/01/2011** à **19:31**

Bonjour,

Vous devez transmettre d'urgence ces courriers à la société de location en LR avec AR. pour faire intervenir son assurance

Vous avez fait preuve de légèreté en ne répondant pas au 1er courrier pour renvoyer l'assureur adverse vers la société de location. L'assureur ne connaît que vous puisque vous avez établi le constat à votre nom.

Par LR avec AR vous écrivez également à cet assureur que vous transmettez leur courrier à la société de location

Par **OlenaB**, le **31/01/2011** à **20:12**

Merci beaucoup pour votre conseil.

je prépare ces deux LRAR.

Pensez-vous que nous portons la responsabilité ? car au dos du bon de livraison de l'engin c'est marqué "A partir de la prise en possession de la machine, toute la responsabilité revient au locataire" ?

Par **chaber**, le **01/02/2011** à **06:12**

Tout engin à moteur circulant sur la voie publique doit être assuré par contrat automobile (ou engin spécifique) par le propriétaire comme le prévoit le code de la route.

Par **OlenaB**, le **01/02/2011** à **14:34**

Merci beaucoup pour cette information

Par **OlenaB**, le **02/02/2011** à **18:52**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

j'ai une question : si personne n'a été convoqué à l'expertise, est-ce que dans le contexte que j'ai exposé plus haut cette expertise est opposable ?

Par **aie mac**, le **02/02/2011** à **23:29**

bonjour
en auto, oui.

Par **OlenaB**, le **03/02/2011** à **21:03**

Est-ce que ça veut dire qu'ils ont eu le droit de ne pas nous convoquer à l'expertise et faire les réparations qu'ils veulent ?
et que maintenant si les réparations ont été faites, nous n'avons aucun droit de réclamation sur les détails de l'expertise ?

Par **chaber**, le **04/02/2011** à **09:47**

Si cela peut vous rassurer sachez que les experts automobiles ont des positions de plus en plus dures sous la pression des assureurs: vérifier la véracité des dommages par rapport aux déclarations, les dommages déjà existants ....

Par **OlenaB**, le **04/02/2011** à **12:24**

eh oui, c'est justement mon problème : sur la facture je vois des réparations que j'estime exagérés : le tableau de bord, alors que le dégât a été du côté de la portière et aile droites. rien à voir avec l'autre côté où se trouve le tableau de bord.

mais maintenant à posteriori, je ne sais pas comment ça se met sur la table ... pour discussion

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés